

**N° 5445<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

**PROJET DE LOI****portant approbation du Protocole sur les registres des rejets  
et transferts de polluants, signé à Kiev, le 21 mai 2003**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES**

(25.3.2005)

Par lettre du 1er février 2005, réf.: CF/sf, Monsieur Lucien Lux, ministre de l'Environnement, a soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des Employés Privés.

1. Le projet de loi sous rubrique a pour objet de porter approbation du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, signé à Kiev, le 21 mai 2003.

2. Ce protocole de Kiev a été signé par les parties à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Il vise à promouvoir l'accès du public à l'information par l'établissement de registres cohérents et intégrés des rejets et transferts de polluants.

3. Le nouveau registre remplace le registre européen (EPER) existant actuellement qui met déjà en oeuvre certains éléments essentiels du Protocole: règles harmonisées de notification; données accessibles au public par moyens électroniques.

Le nouveau registre innove par rapport au EPER sur le plan des établissements concernés, des substances à déclarer, de la prise en considération des rejets dans le sol, des transferts de déchets hors du site, de la participation du public et de la périodicité des notifications.

4. Le registre créé doit être accessible au public gratuitement via Internet. Il sera conçu pour une utilisation conviviale et présentera des données normalisées et à jour. Il doit couvrir des types de polluants et de sources relevant du Protocole.

La notification par les établissements concernés est obligatoire sur une base annuelle et tient compte de tous le milieux (air, sol, eau).

5. La Chambre des Employés Privés marque son accord au présent projet de loi.

Luxembourg, le 25 mars 2005

*Pour la Chambre des Employés Privés,*

*Le Directeur,*  
Norbert TREMUTH

*Le Président,*  
Jean-Claude REDING

